



RAPPORT ESG 2017

POUR UN DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET RESPONSABLE



SCOR
The Art & Science of Risk

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

— 2 —

MESSAGE DU PRÉSIDENT

— 4 —

1

LES PRINCIPES ESG

— 7 —

2

LA DÉMARCHE ESG

— 8 —

3

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

— 9 —

4

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

— 10 —

5

LA GESTION DU RISQUE CLIMAT

— 22 —

6

CONCLUSION

— 33 —

GLOSSAIRE

— 34 —

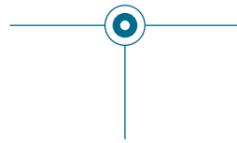
RAPPORT ESG 2017 RELATIF AU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Rapport établi en application
des dispositions de l'article 173 de la loi
française de Transition Énergétique
pour la Croissance Verte

Ce rapport est rédigé conformément au décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de la loi française n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Les informations de ce rapport ont été élaborées avec les données du portefeuille à fin décembre 2017 à l'exception des indicateurs liés au climat pour lesquels les données fournies par les prestataires externes sont celles de fin novembre 2017 afin d'ajuster les délais de production aux contraintes réglementaires.

PRÉAMBULE



2017

SCOR CONFIRME SON ENGAGEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, SCOR a renforcé sa démarche ESG et confirmé ses principaux axes d'intervention. L'engagement pour le climat a été réaffirmé par des démarches collectives, et notamment la signature, aux côtés de 90 autres entreprises françaises, du French Business Climate Pledge à l'occasion du One Planet Summit qui s'est tenu à Paris en décembre 2017. L'engagement de SCOR s'est également concrétisé dans des actions visibles : SCOR a révisé les critères d'éligibilité des entreprises dont le chiffre d'affaires dépend du charbon. Précédemment fixé à 50 %, le niveau maximum de chiffre d'affaires directement lié au charbon a été abaissé à 30 %, conduisant à la cession de l'ensemble des titres ne répondant plus aux nouveaux critères d'investissement et à l'engagement de ne plus financer de telles entreprises. En parallèle, SCOR a poursuivi ses investissements en faveur de la transition énergétique vers une économie bas-carbone. Les investissements en dettes infrastructures et dettes immobilières « vertes » totalisent 225 millions d'euros à fin 2017. SCOR Investment Partners, la société de gestion de portefeuille du Groupe SCOR a lancé le fonds de dettes infrastructures SCOR Infrastructure Loans III en novembre 2017 avec pour objectif de

participer à la transition énergétique et de lutter contre le réchauffement climatique. Ce fonds a reçu le label Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (« TEEC », cf. glossaire) en janvier 2018.

Plus généralement, la part « verte » du portefeuille, en intégrant l'immobilier d'exploitation, atteint 1,5 milliards d'euros à fin 2017 (à comparer à 1,3 milliards d'euros fin 2016) avant la cession en toute fin d'année d'un immeuble certifié « HQE » et « BREEAM » (cf. glossaire) pour un montant de 320 millions d'euros, de façon cohérente avec la stratégie immobilière du Groupe.

Le cycle de vie de l'investissement immobilier s'achève avec la cession de l'immeuble restructuré et labellisé, permettant d'extraire la valeur créée et d'envisager un nouvel investissement répondant aux critères de sélection du Groupe (voir paragraphe 5.3 pour plus de détails).

En mai 2017, SCOR a également étendu le champ des exclusions à l'industrie du tabac dont les dégâts avérés ont un impact direct sur le métier de la réassurance biométrique. Là encore, la décision s'est accompagnée d'une cession de l'ensemble des positions du portefeuille et de l'engagement de ne plus financer cette industrie (voir la stratégie d'exclusion paragraphe 4.2).

En 2017, SCOR a introduit les Objectifs de Développement Durable (« ODD », cf. glossaire) dans l'analyse de son portefeuille. Le Groupe confirme une fois encore la cohérence de sa stratégie puisque les engagements les plus significatifs concernent l'action pour le climat et l'infrastructure, fers de lance de sa démarche en faveur de l'investissement durable et responsable.

Enfin, la démarche ESG se déploie progressivement et la notation extra-financière couvre une part toujours plus importante du portefeuille. Ainsi fin 2017, 77 % du portefeuille bénéficie d'un rating ESG d'une agence de notation extra-financière contre 73 % à fin 2016. Le rating moyen du portefeuille est resté stable à C, note moyenne également

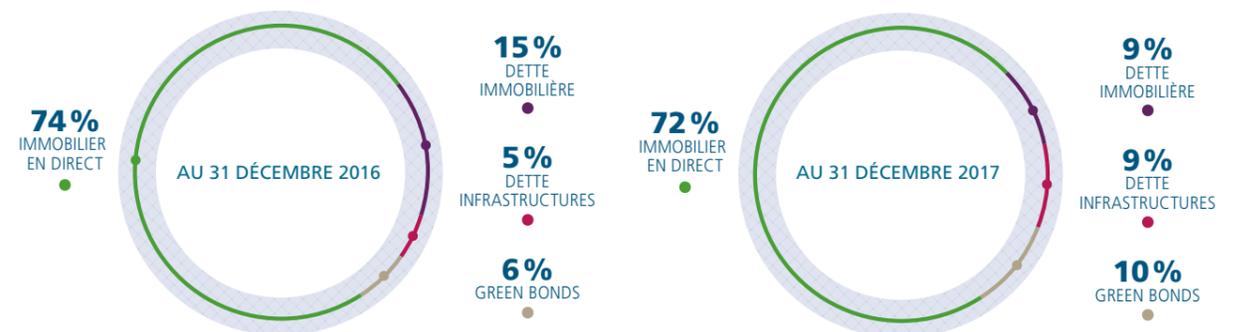
des poches d'obligations d'État et d'obligations du secteur privé (voir l'analyse ESG détaillée paragraphe 4.4). Si l'on ajoute les investissements à impact environnemental ou social à travers l'immobilier en direct ou les dettes immobilières et infrastructures, 83% du portefeuille est analysé au regard des critères ESG.



83%

DU PORTEFEUILLE SCOR
EST ANALYSÉ SELON
LES CRITÈRES ESG

INVESTISSEMENTS VERTS



Les risques, qu'ils soient naturels, technologiques ou humains, constituent la matière première du groupe SCOR. Pour certains de ces risques, il semble difficile d'agir sur leur probabilité d'occurrence, même si on peut limiter leur impact humain et économique. C'est le cas par exemple des tremblements de terre, difficiles à anticiper et impossibles à prévenir, pour lesquels néanmoins on peut encourager les constructions antisismiques. Pour d'autres risques, il est davantage envisageable de limiter leur probabilité de survenance, leur fréquence et leur gravité. C'est le double rôle des politiques de prévention et de précaution. Il s'agit bien d'influer autant que faire se peut sur les causes à l'origine des risques pour réduire leur probabilité d'occurrence. C'est le cas de nombreux risques liés au développement technologique : on constate qu'en moyenne et longue périodes, les fréquences d'accident ont tendance à baisser. Ils sont mieux maîtrisés, mais on ne pourra jamais totalement les éliminer parce qu'il y a toujours un aléa irréductible. Quant aux risques issus des volontés destructrices de l'homme – guerre, terrorisme, criminalité, violence... –, en dépit des moyens mis en œuvre pour les prévenir, force est de constater qu'ils continuent malheureusement à déstabiliser les sociétés modernes et qu'ils sont difficiles à éradiquer.

On peut distinguer les risques plutôt individuels – sur lesquels on peut prendre l'initiative d'agir – des risques à dimension collective qui requièrent la contribution et la coordination de nombreux acteurs concernés directement ou indirectement. Les risques liés au changement climatique relèvent bien de cette catégorie : leur maîtrise suppose mobilisation, concertation et coopération à un niveau désormais global, même si chacun peut apporter sa propre contribution en procédant à des choix économiques et en adoptant des comportements limitant par exemple l'émission des gaz à effet de serre. Le groupe SCOR, acteur engagé depuis quinze ans sur ces problématiques, s'efforce de privilégier, à son niveau et avec ses moyens, un développement durable et socialement responsable.



SCOR a signé dès 2003 le Pacte Mondial des Nations-Unies, puis en 2009 la déclaration de Kyoto sous l'égide de l'Association de Genève. Le Groupe est par ailleurs membre fondateur des Principes pour l'Assurance Responsable depuis 2012.

En 2015, SCOR a réaffirmé son engagement en faveur de la gestion du risque climatique, d'une part en annonçant son désinvestissement total des entreprises dont le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 50 % à partir du charbon, et d'autre part en signant le Manifeste pour le climat aux côtés de grandes entreprises françaises dans le cadre de la COP21. Ces deux engagements ont été renouvelés et renforcés en 2017. Le groupe s'est en effet engagé, le 6 septembre, à céder les titres des entreprises dont plus de 30 % du chiffre d'affaires provient du charbon.

Par ailleurs, SCOR a renouvelé son engagement en faveur du climat en étant signataire du French Business Climate Pledge et en présentant des initiatives concrètes, à l'occasion du One Planet Summit de décembre 2017. En mars 2017, SCOR a également signé le Manifeste pour décarboner l'Europe. Enfin, le groupe a annoncé son désengagement total des placements dans les sociétés du secteur du tabac. Avec cette décision, qui atteste sa position de réassureur responsable en Vie & Santé, SCOR démontre que les investisseurs peuvent jouer un rôle au service du bien commun. En tant que responsable du groupe SCOR, je copréside depuis mai 2015 le groupe de travail de l'Association de Genève sur les événements extrêmes et les risques climatiques, et je siège également au comité de pilotage de l'Insurance Development Forum (IDF). Cette instance

“DANS UN MONDE SANS CESSÉ PLUS RISQUÉ ET INCERTAIN, LA (RÉ)ASSURANCE EST APPELÉE À JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN POUR ŒUVRER À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABLE”

internationale, créée en 2016 en partenariat avec la Banque Mondiale et les Nations-Unies, vise à améliorer la résilience face aux risques climatiques, en permettant à l'industrie de l'assurance et de la réassurance de partager son expertise en matière de gestion et de couverture des risques avec la sphère publique. L'IDF s'intéresse particulièrement aux pays en développement, très touchés par les catastrophes naturelles et ne disposant actuellement que d'une très faible couverture d'assurance ou de réassurance.

SCOR œuvre également au partage des connaissances sur les principaux enjeux climatiques qui menacent le monde. La Fondation SCOR pour la Science, créée en 2011, témoigne de l'engagement de long terme du groupe en faveur de la production et de la diffusion d'une culture du risque. Cette fondation a organisé en mars 2017 un colloque international sur la modélisation des risques climatiques, rassemblant de nombreux chercheurs et représentants de l'industrie de l'assurance. Ce colloque avait notamment comme objectif de voir comment mieux modéliser les risques dans les pays en développement et développer des bases de données.

Dans un monde sans cesse plus risqué et incertain, l'assurance et la réassurance sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour œuvrer à un développement durable et responsable. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance font partie intégrante de l'identité et de la culture du groupe SCOR.



LES PRINCIPES ESG

Le groupe SCOR réaffirme son engagement à intégrer les critères ESG dans la gestion de ses actifs financiers dans une optique d'investisseur responsable.



Dans le cadre de son plan stratégique 2016 – 2019 « Vision in Action », le groupe SCOR réaffirme son engagement à intégrer les critères ESG (« Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », cf. glossaire) dans la gestion de ses actifs financiers, dans une optique d'investisseur responsable. SCOR a adopté une approche pragmatique plutôt que dogmatique. L'objectif est de bâtir une démarche active et cohérente qui s'appuie dans un premier temps sur des compétences historiques du Groupe, puis d'élargir progressivement l'analyse à des thèmes plus novateurs et ambitieux. Les critères prioritaires ont ainsi été sélectionnés, en lien avec le cœur de métier du Groupe et ses valeurs fondamentales. Validé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration de SCOR, le plan stratégique fixe des principes clairs et des objectifs mesurables sur lesquels le Groupe rend compte de façon régulière et transparente.

La gestion du risque est au cœur de l'activité du Groupe. Elle se veut holistique et couvre les différents facteurs dans une approche globale. SCOR a ainsi développé, depuis de nombreuses années, une culture de la gestion des risques dans toutes les strates de l'entreprise sous le concept ERM (« Entreprise Risk Management », cf. glossaire). Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont naturellement intégrés dans cette approche, sans faire l'objet d'un cadre spécifique isolé.

La démarche ESG du groupe SCOR s'inscrit autour de thématiques rigoureusement sélectionnées. Ses axes sont bien évidemment la gestion des risques, inscrite dans les fondements de son activité, mais également l'impact à travers des investissements ciblés dans des secteurs « verts », la couverture des catastrophes naturelles ou encore les sciences de la vie ou de la connaissance. Enfin, SCOR pratique une politique d'exclusion de certains secteurs ou entreprises selon des critères quantitatifs ou qualitatifs.

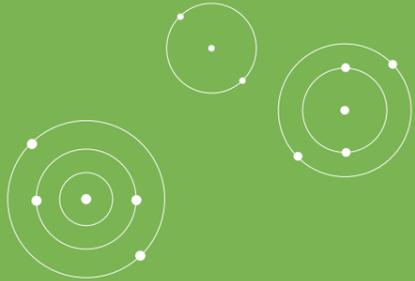
La taille du portefeuille d'investissements de 18,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017, l'appétit limité du Groupe pour la classe d'actifs Actions et le choix d'y investir essentiellement au travers de véhicules de gestion collective limitent les capacités d'engagement direct de SCOR. Toutefois, les gestionnaires d'actifs externes sélectionnés par le Groupe sont reconnus comme acteurs engagés de l'investissement responsable (par exemple BlackRock et Invesco).

Le Groupe a choisi une approche active et évolutive, dans le plein exercice de ses responsabilités fiduciaires. En 2017, 83 % du portefeuille de SCOR est géré en intégrant des critères ESG et la part « verte » du portefeuille d'investissements atteint 1,2 milliards d'euros si l'on intègre l'immobilier d'exploitation. SCOR applique une démarche cohérente combinant analyse de risque, investissement à impact et exclusion à travers des investissements ciblés.

2

LA DÉMARCHE ESG

SCOR s'engage à participer au financement de la transition énergétique par des investissements ciblés dans les énergies renouvelables et les immeubles efficients sur le plan énergétique.



Le portefeuille de SCOR couvert par des critères ESG est constitué d'emprunts d'État, d'obligations émises par les Agences, d'obligations d'entreprises, d'actions, de dettes immobilières et infrastructures ainsi que d'investissements immobiliers en direct. Sont inclus également les investissements sur les risques de catastrophes naturelles ou ILS (« Insurance Linked Securities », cf. glossaire) et certains investissements en Private Equity. SCOR capitalise sur son expertise pour analyser l'exposition de son portefeuille d'actifs aux risques du changement climatique et s'est engagé à participer au financement de la transition énergétique par des investissements ciblés dans les énergies renouvelables et les immeubles efficients sur le plan énergétique. Conscient de l'importance de l'accès à la connaissance pour l'émancipation des hommes, le Groupe poursuit

ses initiatives visant à favoriser la transmission du savoir. Il en a fait un thème d'investissement de son plan stratégique 2016-2019. Enfin, sensible au respect des bonnes pratiques, le Groupe renforce la prise en compte de la gouvernance dans ses décisions d'investissement. Les thèmes choisis démontrent la cohérence et la persévérance du Groupe. Ils s'appuient sur le savoir-faire de SCOR en termes de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Par exemple, la capacité du Groupe à modéliser les catastrophes naturelles, développée dans le cadre de l'activité de réassurance non vie, lui permet d'analyser les risques physiques potentiels liés à des investissements immobiliers ou en infrastructures. Elle lui permet aussi de parfaitement piloter l'exposition de son portefeuille d'actifs aux Catastrophe Bonds (cf. glossaire) et autres solutions

de couverture du risque de catastrophe naturelles (poche ILS).

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a précisé sa démarche dans les règles d'investissement mises à disposition de ses gestionnaires d'actifs et lors de meetings dédiés avec chacun d'eux. Le Groupe a renforcé les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi des actions entreprises et leur coordination en interne et vis-à-vis de ses prestataires. Face à la difficile homogénéisation des approches et des standards, SCOR a renouvelé les contrats avec ses fournisseurs de données carbone, climat et ESG assurant ainsi la comparabilité des informations avec l'exercice précédent.

3

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

SCOR applique une gestion prudente de son portefeuille d'investissements.



La gestion des actifs chez SCOR est pilotée par l'allocation du capital dans un environnement Solvabilité II, ceci grâce au modèle interne développé par le Groupe. Cette approche a été suivie bien antérieurement à la Directive Solvabilité II et le Groupe a depuis de nombreuses années considéré le risque comme un déterminant majeur de sa stratégie. Comme pour ses activités techniques de réassurance, SCOR définit son appétit et sa tolérance pour les risques de marché, de taux et de crédit. La stratégie d'investissement s'inscrit ensuite logiquement dans le cadre de cet appétit au risque et des limites de tolérance à ces risques définis par le Comité exécutif du Groupe et approuvés par le Conseil d'administration de SCOR SE.

L'objectif de la gestion des actifs est d'optimiser la contribution financière aux résultats du Groupe de manière récurrente tout en protégeant la valeur

des actifs. En conséquence, SCOR pratique une gestion prudente de son portefeuille d'investissements. L'essentiel des passifs est représenté par des provisions techniques de réassurance vie ou non vie. Ils sont couverts en grande partie par des actifs obligataires à revenus fixes, plutôt liquides et de très bonne qualité afin d'assurer la solvabilité du Groupe en cas de sinistres de grande ampleur. La gestion ALM (« Asset Liability Management », cf. glossaire) est un facteur déterminant dans la sélection des actifs venant en couverture des passifs techniques de SCOR. Par ailleurs, le Groupe applique le principe de congruence dans la gestion de ses actifs. Ainsi, les investissements sont toujours réalisés dans la devise des engagements techniques.

Le Groupe accorde une grande importance à l'allocation de ses actifs, non seulement en termes de grandes classes d'actifs mais également en

termes de concentration. Les limites précises en fonction des types d'actifs et de leur qualité figurent dans les Règles d'Investissement du Groupe qui sont revues au moins une fois par an et approuvées par le Conseil d'administration de SCOR SE. Lors de la publication de son dernier plan stratégique « Vision in Action » (2016–2019) en septembre 2016, SCOR a confirmé son positionnement prudent même si le Groupe normalise sa stratégie d'investissement dans le cadre de son plan.

La gestion des actifs est entièrement déléguée à des gestionnaires d'actifs, internes au Groupe par sa filiale SCOR Investment Partners, ou externes.

4

LA PRISE EN COMPTE
DES CRITÈRES ESG

**4.1. Adhérer à des chartes,
agir pour le climat**

— 11 —

**4.2. Intégrer les principes ESG
dans les décisions d'investissement**

— 14 —

**4.3. Promouvoir la recherche
et la connaissance**

— 18 —

**4.4. Respecter
les bonnes pratiques**

— 20 —

4.1. ADHÉRER À DES CHARTES,
AGIR POUR LE CLIMAT

SCOR est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique : signataire dès 2003 du Pacte Mondial puis en 2009 de la déclaration de Kyoto sous l'égide de l'Association de Genève, SCOR est membre fondateur des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI) depuis 2012. Depuis mai 2015, Denis Kessler, Président-Directeur Général de SCOR, copréside, avec Shuzo Sumi, Président de Tokio Marine, le groupe de travail mis en place par l'Association de Genève sur les événements extrêmes et les risques climatiques, qui œuvre depuis de nombreuses années pour une meilleure compréhension des liens entre la réassurance et les risques climatiques. Le 19 novembre 2015, le Groupe a réaffirmé son soutien à la déclaration de l'Association de Genève sur la résilience et l'adaptation aux événements climatiques.

À l'occasion de la COP 21 (« Conference of Parties »), SCOR s'est engagé le 26 novembre 2015 avec des grandes entreprises françaises pour lutter activement contre le changement climatique. Dans le cadre du Manifeste pour le Climat, SCOR a rappelé sa démarche proactive de promotion d'initiatives complémentaires dans plusieurs composantes de son activité tant en matière d'atténuation que d'adaptation au changement climatique. SCOR s'engage à poursuivre cette démarche d'ici à 2020. SCOR a renouvelé cet engagement en décembre 2017 aux côtés de 90 autres entreprises françaises, en signant le French Business Climate Pledge. En outre le Groupe a apporté son soutien au Manifeste pour décarboner l'Europe ainsi qu'à la Lettre des investisseurs mondiaux invitant les gouvernements des pays du G20 à soutenir et mettre en œuvre les engagements de l'Accord de Paris.

Le groupe SCOR a organisé en juin 2015, en amont de la COP 21, une conférence intitulée « SCOR Foundation Seminar on Climate Risks », en collaboration avec la Toulouse School of Economics et l'Association de Genève. Des scientifiques renommés (économistes, climatologues, actuaires, universitaires) ainsi que les professionnels de l'assurance et de la réassurance ont participé à cet événement pour analyser et débattre des risques climatiques et de leur assurabilité, ainsi que de la prise de décision dans un contexte d'incertitudes climatiques. Après le succès de ce premier séminaire la Fondation SCOR s'est à nouveau associée à l'Association de Genève en mars 2017 lors d'un second séminaire consacré à l'influence de la modélisation des risques sur l'avenir des mécanismes de transfert de risques. Lors de cet événement, chercheurs et praticiens de l'assurance ont discuté de l'apport de la modélisation des catastrophes au cours de ces 25 dernières années, de la manière dont les développements les plus récents dans le domaine de l'observation climatique et planétaire pourraient être utilisés pour construire la prochaine génération de modèles prédictifs et dans quelle mesure ces nouveaux modèles pourraient permettre un meilleur taux de couverture assurantielle des populations.

Lors de cette conférence, SCOR a notamment proposé d'examiner et d'étudier la mise en place de partenariats publics-privés efficaces et équilibrés, afin de réduire les coûts supportés par l'État, d'élargir la couverture à l'ensemble de la population et d'assurer les risques associés au changement climatique. Le Groupe a par ailleurs souligné qu'il est indispensable que les marchés de capitaux renforcent leur capacité à absorber les grandes catastrophes et accroissent leurs efforts de recherche sur la façon de combiner les instruments des marchés de capitaux avec la (ré) assurance traditionnelle.

L'Emerging Risk Initiative du CRO Forum, animé par SCOR en 2016, a publié un rapport sur les risques liés à l'eau. Le secteur de l'assurance et de la réassurance représente une capacité d'investissement substantielle à moyen et long terme. Il pourrait donc peser afin de promouvoir des investissements ou des projets durables. Il pourrait également utiliser son pouvoir d'influence pour encourager des projets d'infrastructure majeurs visant à minimiser l'impact environnemental de l'usage de l'eau et de son approvisionnement.

4
LA PRISE EN COMPTE
DES CRITÈRES ESG

Le groupe SCOR a participé en France aux travaux de place initiés à la suite de la publication du décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à l'article 173 de la loi française de transition énergétique et pour la croissance verte. Que ce soit par l'intermédiaire de la commission de développement durable, des différents groupes de travail ESG / Climat de la Fédération Française de l'Assurance ou auprès des autorités de supervision à leur demande, le Groupe continue à mettre son expérience de la gestion des risques et de l'impact du changement climatique au service de la place financière de Paris afin d'élaborer des méthodologies offrant aux acteurs de l'assurance et de la réassurance une meilleure compréhension des enjeux de la lutte contre le changement climatique.

Le groupe SCOR a également été associé en 2016 aux travaux de l'Association de Genève visant à analyser l'état des lieux et le positionnement des portefeuilles d'investissements des assureurs et réassureurs au regard du risque de changement climatique et de financement de la transition énergétique. Ces travaux se sont poursuivis en 2017 et ont donné lieu à une publication de l'Association de Genève.

SCOR Investment Partners (« SCOR IP »), la société de gestion du groupe SCOR, a signé les UNPRI (« United Nations Principles for Responsible Investments », cf. glossaire) le 13 décembre 2016. Lorsque la gestion des actifs est déléguée à des gestionnaires d'actifs externes, SCOR s'assure lors de leur sélection et à l'occasion des due diligences régulières que leur engagement à respecter les principes de l'investissement responsable s'accorde avec ceux définis par le Groupe.

**EN 2017, SCOR A SIGNÉ
LE FRENCH BUSINESS
CLIMATE PLEDGE**
À L'OCCASION DU ONE PLANET
SUMMIT AUX CÔTÉS DE 90 AUTRES
ENTREPRISES FRANÇAISES



4.2. INTÉGRER LES PRINCIPES ESG DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

COMITÉ EXECUTIF ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

La RSE (« Responsabilité Sociétale d'Entreprise », cf. glossaire) est portée par le Groupe au plus haut niveau. La gouvernance en a été renforcée en 2017 avec la création d'un « Comité RSE » au niveau du Conseil d'Administration de SCOR SE. Son rôle est de s'assurer de la cohérence des stratégies du Groupe avec son développement de long terme, mais aussi, notamment, de la bonne intégration dans sa stratégie des effets directs et indirects de ses activités sur l'environnement.

Le Groupe, à travers ses différents rapports sur la gestion des actifs, rend compte au Comité exécutif du Groupe, au Comité RSE et au Conseil d'Administration de SCOR SE des actions menées au regard de l'intégration des critères ESG et de la prise en compte des risques liés au changement climatique dans la gestion de ses investissements.

COMITÉ RSE INTERNE

Le Groupe a également procédé à la formalisation en interne d'une démarche intégrée et holistique par la mise en place d'un comité RSE interne regroupant un représentant de chaque division du Groupe, des ressources humaines, des relations investisseurs, de la gestion des risques et de la communication Groupe. Ce comité interne est coordonné par le responsable RSE du Groupe sous la responsabilité du Secrétaire Général.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT MANDAT

La division SCOR Global Investments en charge des investissements du Groupe est constituée d'un Group Investment Office (« GIO ») et de la société de gestion SCOR IP.

Le Group Investment Office est en charge de l'interaction entre SCOR et ses gestionnaires d'actifs. Il détermine, dans le cadre de l'appétit au risque du Groupe, les contraintes d'investissement et en assure le suivi. Il est également en charge du reporting et de la qualité de la donnée ainsi que de la politique d'investissement ESG du Groupe.

SCOR IP est le principal gestionnaire d'actifs du Groupe. Filiale détenue à 100 % par SCOR SE, elle gère les actifs des sociétés du Groupe à l'exception des entités opérant en Amérique et dans certains pays d'Asie. Elle peut exercer également un rôle de conseil en investissement auprès d'entités ayant délégué la gestion des actifs à des gestionnaires d'actifs externes. SCOR IP est signataire des UNPRI et intègre, dans la gestion du mandat, les principes ESG définis par SCOR en matière de décision d'investissement.

Le comité d'investissement du mandat réunit une semaine sur deux des représentants du GIO et de SCOR IP afin d'analyser le positionnement du portefeuille de manière plus opérationnelle et granulaire. Ce comité discute des choix stratégiques au regard des critères ESG. Les listes d'exclusion peuvent alors être mises à jour à l'initiative de SCOR ou sur proposition de SCOR IP, en adéquation avec la gouvernance du Groupe. Ces listes portent sur des émetteurs en particulier (liste d'exclusions du fonds de pension norvégien par exemple) ou sur des secteurs d'activité (exclusion de l'industrie du tabac par exemple).

COMITÉ D'INVESTISSEMENT GROUPE

Le « Group Investment Committee », présidé par le Président-Directeur Général de SCOR, se réunit au moins tous les trois mois pour définir le positionnement du portefeuille dans les limites fixées par le plan stratégique. Les exclusions normatives ou thématiques ainsi que les grandes réallocations de portefeuilles liées à la gestion des risques sont validées lors de ces réunions.

EN 2017, SCOR A RENFORCÉ SA GOUVERNANCE AVEC LA CRÉATION D'UN « COMITÉ RSE » AU NIVEAU DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION



PILOTAGE EX POST

La liste des exclusions mise à jour est communiquée à SCOR IP et aux gestionnaires d'actifs externes pour application immédiate et les règles d'investissement sont mises à jour en conséquence. Le GIO est en charge, entre autres missions, de contrôler la conformité des décisions d'investissements aux différentes limites fixées par le Groupe en matière de risques : concentration, appétit et tolérance au risque, allocation cible... À ce titre, il contrôle a posteriori l'adéquation du positionnement du portefeuille et de ses indicateurs ESG avec les objectifs décidés par les différents organes de gouvernance dont relève la politique ESG. L'équipe de gestion des risques du GIO intègre la notation ESG et les listes d'interdiction dans le suivi hebdomadaire du portefeuille. Son responsable est membre du comité d'investissement Mandat et discute à ce titre des orientations ESG du portefeuille d'investissement. Ex ante ou ex post, la dimension ESG est totalement intégrée à la gestion des risques.

RÔLE DES GESTIONNAIRES D'ACTIFS

SCOR s'appuie enfin sur les compétences des gestionnaires d'actifs auxquels la gestion des actifs est déléguée. SCOR IP joue un rôle prépondérant dans l'intégration des critères ESG aux décisions d'investissement et les principaux gestionnaires d'actifs externes ont une culture ESG reconnue. Ils peuvent être sollicités pour produire des analyses sur certains émetteurs et permettre ainsi une évaluation de la pertinence des investissements au regard de la politique ESG du Groupe.

Lors de la sélection des gestionnaires d'actifs externes, SCOR tient compte de leur capacité à intégrer les critères ESG dans le choix des actifs dans lesquels ils investissent et de leur engagement au regard de cette thématique. Lorsque SCOR IP joue le rôle de conseil en investissement, la société de gestion contrôle également l'application des critères du Groupe préalablement aux investissements.

Le Groupe utilise les informations mises à disposition par sa société de gestion. Le mouvement attendu de consolidation des fournisseurs de données est en cours mais SCOR IP a conservé la prestation de South Pole à travers sa division Investment Climate Data (rachetée par ISS, « Institutional Shareholder Services » en 2017) pour calculer l'empreinte carbone des actifs du Groupe et oekom research pour évaluer les critères extra-financiers. Les notations sont utilisées par la société de gestion lors des décisions d'investissement et par SCOR dans le suivi a posteriori de l'adéquation du positionnement du portefeuille avec la stratégie d'investissement définie par le Groupe. La reconduction des prestataires pour l'exercice 2017 permet d'analyser l'évolution du positionnement du portefeuille sur ces métriques ESG fondamentales.

Comme l'an dernier, une analyse de l'alignement du portefeuille de SCOR sur l'objectif de contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C à l'horizon 2100 a par ailleurs été réalisée par 2° Investing Initiative.



PILIERS DE LA DÉMARCHE ESG : GESTION DES RISQUES, INVESTISSEMENTS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL, EXCLUSIONS, OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

● GESTION DES RISQUES

Comme décrit précédemment dans les principes ESG, la gestion des risques est le premier pilier de la démarche ESG du groupe. SCOR intègre les critères ESG dans le suivi des risques de son portefeuille d'actifs et rend compte des risques liés à ces critères aux différentes instances de gouvernance.

● INVESTISSEMENTS À IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

SCOR sélectionne ses investissements dans le cadre d'une démarche responsable. Par le biais du financement de la transition énergétique par de la dette infrastructures allouée aux énergies renouvelables, de l'investissement dans les Insurance Linked Securities pour aider à la reconstruction après les catastrophes naturelles, de l'engagement actif dans les sciences de la vie, de la promotion de la société du savoir, SCOR exerce pleinement sa responsabilité d'investisseur institutionnel.

● EXCLUSIONS

Le groupe SCOR pratique une politique d'exclusion depuis de très nombreuses années. Limitées dans un premier temps aux sociétés impliquées dans la production d'armes prohibées par certaines conventions internationales et aux pays ne respectant pas les règles relatives à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, ces exclusions normatives sont complétées par des exclusions thématiques guidées par une exigence de gestion des risques ou une logique d'engagement. Ainsi, le principe d'exclusion a été étendu dès novembre 2015 aux entreprises dont le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 50 % sur le charbon. Ce seuil a été abaissé à 30 % en septembre 2017. Le groupe SCOR s'est totalement désinvesti des entreprises dont le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 30 % sur le charbon et s'est engagé à ne plus réaliser aucun nouvel investissement financier dans ces entreprises, sur l'intégralité de son portefeuille d'actifs.

Le Groupe a élargi sa démarche à d'autres thématiques que l'environnement en décidant en mai 2017 le désinvestissement total de l'industrie du tabac. Les titres alors détenus dans les portefeuilles d'actifs ont été rapidement cédés afin d'assurer la cohérence entre stratégie et positionnement du portefeuille et le groupe s'est également engagé à ne plus réaliser de nouvel investissement financier dans ces entreprises.

● OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SCOR commence à analyser le positionnement de son portefeuille au regard des Objectifs de Développement Durable. Les principaux objectifs auxquels les investissements contribuent sont liés à la lutte contre le réchauffement climatique et au financement de la transition vers une économie bas carbone, ainsi qu'à la santé et au bien-être.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
À la suite des objectifs du millénaire pour le développement couvrant la période 2000-2015, les pays membres des Nations-Unies ont adopté en 2015, de nouveaux objectifs pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité de tous dans le cadre de l'Agenda 2030.

RÉPARTITION
DES INVESTISSEMENTS
EN DETTES INFRASTRUCTURES
À IMPACT ENVIRONNEMENTAL
OU SOCIAL

59%
ÉNERGIE
SOLAIRE



- 6% ÉNERGIE ÉOLIENNE
- 5% ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE, COGÉNÉRATION, TRI GÉNÉRATION, RÉCUPÉRATION DE CHALEUR
- 17% EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- 4% SYSTÈME DE FRET ET TRANSPORT FERROVIAIRE
- 9% SYSTÈME DE TRANSPORT FERROVIAIRE URBAIN

4.3. PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE

LES SCIENCES DE LA VIE

SCOR a réaffirmé, dans les objectifs de son plan stratégique « Vision in Action » 2016-2019, son engagement à soutenir les sciences de la vie en investissant 50 millions d'euros supplémentaires à l'horizon 2019. À fin 2017, cette poche s'élevait à 160 millions d'euros investis en actions et en obligations.

SCOR a déjà atteint les objectifs du plan à fin 2017, plus de 60 millions ayant été investis dans cette poche. Les entreprises sélectionnées sont principalement positionnées sur les biotechnologies, travaillent à l'amélioration des traitements médicaux ou à leur accessibilité pour le plus grand nombre.

LES SCIENCES DE LA CONNAISSANCE

SCOR a souhaité investir dans des entreprises de taille moyenne, mais d'excellence, en matière de production et d'édition de connaissance certifiée : les Presses Universitaires de France – PUF – et les Éditions Belin. Dans un contexte de profusion d'information, créatrice de confusion, cette démarche

visait à se garantir d'un risque contemporain : le risque cognitif, autrement dit le risque de mauvaise compréhension ou de jugement biaisé, souvent du fait d'information de qualité limitée ou d'un accès insuffisant à la connaissance.

Initialement conçue pour venir conforter et digitaliser ces entreprises en particulier en les faisant bénéficier des services d'un autre investissement de SCOR au profit des sciences de la connaissance, Gutenberg Technology, un expert du e-learning et de la transformation digitale de contenus, la démarche se propose aujourd'hui de constituer un pôle de production/diffusion, voire de formation, autour du concept de connaissance certifiée et certifiante. SCOR souhaite ainsi répondre à une triple attente : celle d'une garantie attachée aux connaissances, celle d'une offre multi supports et validant les acquis, enfin celle d'une proposition de formation – initiale, universitaire ou professionnelle – distincte de l'offre publique ou la complétant.

Cette politique de « garantie cognitive » s'est déployée au fil des mois. Elle s'incarne désormais à travers un groupe, HUMENSIS, issu de la fusion des PUF et des Éditions Belin, dont la vocation est d'agrèger des marques référentes et robustes dans la production/diffusion/formation de connaissances certifiées et certifiantes. Son ambition est de participer activement à l'essor de la société de la connaissance.

**À FIN 2017,
SCOR A DÉJÀ ATTEINT
LES OBJECTIFS
DU PLAN « VISION IN
ACTION » EN MATIÈRE
DE SOUTIEN AUX
SCIENCES DE LA VIE**



À FIN 2017

**160
MILLIONS
D'EUROS**

ONT ÉTÉ INVESTIS EN ACTIONS
ET OBLIGATIONS POUR SOUTENIR
LES SCIENCES DE LA VIE

4.4. RESPECTER LES BONNES PRATIQUES

NOTATION ESG

La première mesure de l'intégration des critères ESG passe par l'évaluation de la qualité du portefeuille d'actifs. Compte-tenu de l'extrême diversification de ses investissements, SCOR a fait appel aux compétences de l'agence de notation extra-financière indépendante oekom research pour les instruments les plus traditionnels de son portefeuille. L'agence assure essentiellement la couverture des titres d'État, des obligations privées et des actions cotées. Pour les instruments de dettes, et notamment les dettes infrastructures et immobilières, le Groupe s'appuie naturellement sur l'expertise de sa filiale SCOR IP, acteur reconnu de l'industrie de la gestion de la dette européenne.

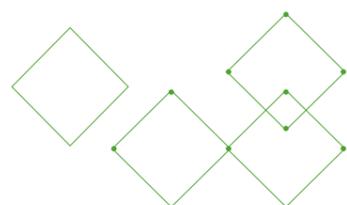
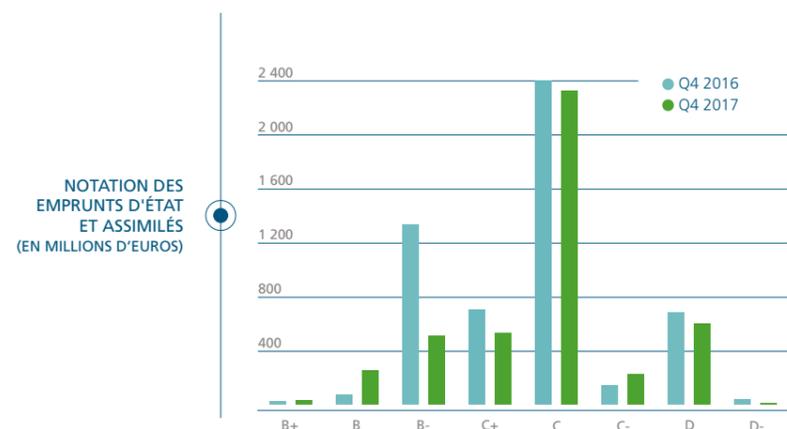
Grâce aux informations collectées auprès de oekom research, SCOR est en mesure de noter 77 % de son portefeuille d'actifs selon des critères extra-financiers. Une analyse ligne à ligne ex post est opérée régulièrement, et les émetteurs les moins bien notés peuvent alors être mis sous surveillance. Les gestionnaires d'actifs en charge de la gestion de ces titres peuvent être sollicités pour apporter des compléments d'information ou justifier de la pertinence de l'investissement. SCOR n'applique à ce jour aucune exclusion systématique mais peut procéder à des ajustements de portefeuilles à la suite de ces analyses.

En adoptant une démarche pragmatique, le Groupe souhaite concilier maîtrise des risques et objectifs de rentabilité et de solvabilité. Les contraintes de gestion d'actifs liées à l'activité d'un réassureur sont en effet nombreuses, notamment du fait de la multitude de juridictions dans lesquelles SCOR opère. Les vecteurs de croissance de l'activité se situent essentiellement en Asie, dans des pays imposant souvent que les actifs soient investis et conservés localement. L'optimisation de la gestion du capital conduit le Groupe à privilégier alors son cœur de métier aux dépens des risques sur le portefeuille d'actifs qui se limite dans ce cas aux contraintes actifs/passifs (ALM). Le positionnement du portefeuille se fait ainsi très majoritairement sur des emprunts d'État dans les pays jugés les plus à risque. Cette poche augmente régulièrement au rythme de la croissance de l'activité de SCOR en Asie. Le Groupe reste toutefois très attentif aux initiatives locales qui pourraient être prises pour favoriser la transition énergétique, et notamment les perspectives d'émission souveraines de « Green Bonds ».

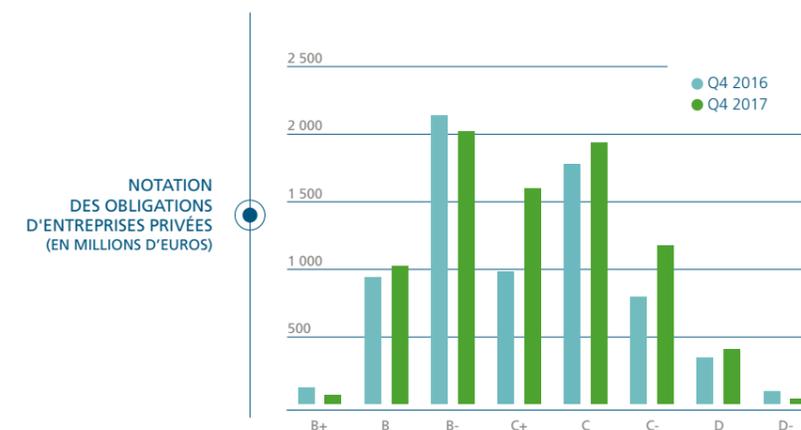
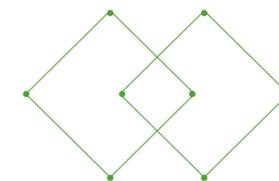
Pour l'évaluation de la notation, la méthodologie oekom research repose sur l'analyse des facteurs environnementaux et sociaux (« E » et « S »), ces derniers incluant les critères relatifs à la gouvernance. Sur la base d'un taux de couverture de 77 % par oekom research (contre 73 % en 2016), le portefeuille de SCOR est noté en moyenne C sans changement par rapport à l'an dernier. Cette notation moyenne regroupe cependant des données très diverses, et, comme mentionné précédemment, les leviers de SCOR sont inégaux selon les classes d'actifs. Les emprunts d'État et les emprunts du secteur privé sont les deux classes d'actifs prédominantes du portefeuille et représentent 90 % des actifs du Groupe couverts par l'analyse oekom research.

Pour le rating pays – appliqué aux titres d'État – oekom research pondère les deux groupes de facteurs E et S de manière équivalente.

Le portefeuille d'emprunts d'État (4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2017) est noté en moyenne C et sa répartition comparée à 2016 est présentée dans le graphique Emprunts d'État & assimilés, ci-dessous.



GRÂCE AUX INFORMATIONS COLLECTÉES AUPRÈS DE OEKOM RESEARCH, SCOR EST EN MESURE DE NOTER 77 % DE SON PORTEFEUILLE D'ACTIFS SELON DES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS



Ces titres sont utilisés principalement comme fondement de la couverture ALM des engagements techniques du Groupe. Investir dans d'autres classes d'actifs présente d'autres types de risques et l'analyse d'une telle stratégie n'a pas démontré sa pertinence à ce jour.

La méthodologie utilisée pour noter les entreprises privées repose également sur les deux groupes de facteurs E et S mais leur pondération varie selon le secteur d'activité. L'analyse repose sur des données financières et extra financières fournies par l'entreprise et sur des interviews avec des acteurs de l'entreprise et des parties prenantes externes à l'entreprise. Les obligations privées couvertes par oekom research représentent un total de 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2017 pour une notation ESG moyenne C. Les distributions des notations 2016 et 2017 sont présentées dans le graphique Obligations ci-dessus.

Les montants investis en obligations D- représentent moins de 40 millions d'euros en forte baisse par rapport à 2016, sous le double effet d'un allègement des positions en portefeuille et de l'amélioration de certaines notations.

L'analyse individuelle des émetteurs révèle encore cette année un manque de transparence dans les informations qu'ils publient, plus de la moitié des encours concernant des entreprises filiales d'un groupe non coté. Un suivi individualisé des positions D- est réalisé sur la base des analyses de SCOR Investment Partners.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le Groupe revoit régulièrement sa politique d'exercice des droits de vote liés à la détention d'actions non stratégiques. Bien que marginales dans le portefeuille du Groupe, les actions détenues en direct seront intégrées à la démarche ESG du Groupe dès l'exercice 2018 et les droits de vote seront exercés lors des assemblées générales.

5 LA GESTION DU RISQUE CLIMAT

5.1. Protéger les actifs
— 23 —

5.2. S'adapter aux conséquences
du changement climatique
— 30 —

5.3. Favoriser
la transition énergétique
— 31 —

5.1. PROTÉGER LES ACTIFS

ANALYSE DES RISQUES

● RISQUES PHYSIQUES

SCOR s'est intéressé à l'analyse des risques physiques « aigus » qui pourraient affecter son portefeuille de dettes immobilières, de dettes infrastructures et d'immobilier direct. Les risques physiques aigus sont définis comme les risques liés à des événements de type catastrophes naturelles qui incluent les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones, ouragans ou inondations.

85% du portefeuille immobilier et de dettes immobilières et infrastructures est localisé en France. L'analyse des risques physiques « aigus » a été réalisée en utilisant le modèle interne de simulation de catastrophes naturelles de SCOR, qui permet d'évaluer les pertes que pourraient subir ces actifs suite à des catastrophes naturelles selon des scénarios validés par les équipes de modélisation du Groupe. En fonction de la localisation géographique des investissements, le modèle interne calcule des taux de destruction qui permettent de déduire les pertes potentielles que subiraient ces investissements en cas de survenance de catastrophes naturelles.

Les paramètres ont été ajustés en 2017 conduisant à une augmentation de la perte moyenne annuelle ou lors d'un événement survenant une fois tous les 100 ans. La perte reste toutefois très limitée au regard de la taille des investissements (1,8 milliards d'euros). Comme l'an dernier, la localisation des investissements en France est assez protectrice contre le risque physique.

● RISQUES DE TRANSITION

La protection des actifs contre le risque de réchauffement climatique revêt deux dimensions distinctes : le risque émetteur et la durée de détention de l'actif. Le risque de perte de valeur peut être suffisamment faible à court terme pour ne pas justifier d'action dans l'immédiat. De même, l'intensité carbone d'une entreprise doit s'analyser dans l'absolu mais également en tenant compte de ses engagements à les réduire.

SCOR ne se place pas dans l'optique de sanctionner mais préfère adopter une position d'accompagnement vers des pratiques plus vertueuses. Il s'agit donc de développer progressivement une matrice et une méthodologie d'analyse individuelle des positions à risque permettant un pilotage des risques du portefeuille au regard du changement climatique. SCOR analyse actuellement la faisabilité d'une telle démarche.

Les résultats calculés par le modèle interne pour les investissements considérés sont reportés dans le tableau ci-dessous.

Risques physiques : montant estimé des pertes

(en euros)	Immobilier direct	Dettes immobilières	Dettes infrastructures	Total
PERTE MOYENNE ANNUELLE	176 156	24 598	38 296	239 050
PERTE MOYENNE EN CAS D'ÉVÈNEMENT CENTENAIRE	2 925 274	282 326	394 958	3 602 558

EMPREINTE CARBONE ET OBJECTIFS INTERNATIONAUX

● EMPREINTE CARBONE

SCOR s'appuie sur les données de ISS pour évaluer l'empreinte carbone de son portefeuille. La photographie ainsi produite n'est qu'un indicateur à un instant donné et fournit peu d'informations sur la démarche ou l'engagement des émetteurs au regard du risque climat, ou sur celle de SCOR pour gérer efficacement ses actifs face au risque lié aux émissions de gaz à effet de serre. Les méthodologies aujourd'hui disponibles ne sont ni homogènes ni cohérentes, surtout lorsqu'il s'agit des portefeuilles obligataires pour lesquels la clé d'allocation de la production de gaz à effet de serre reste très arbitraire.

L'émergence probable dans les années à venir d'un référentiel de marché permettra sans aucun doute d'affiner la démarche du Groupe, qui à ce stade, reste pragmatique.

L'évaluation de l'empreinte carbone repose sur un certain nombre d'hypothèses et de conventions parmi lesquelles la répartition des émissions de gaz à effet de serre selon leur typologie :

périmètre 1 : production directe de gaz à effet de serre par consommation d'énergies fossiles,

périmètre 2 : production indirecte de gaz à effet de serre par consommation d'énergie elle-même consommatrice d'énergies fossiles,

périmètre 3 : autres formes de production de gaz à effet de serre liées à l'activité de l'agent économique.

ISS collecte les informations relatives aux trois périmètres pour les emprunts d'État mais seulement les deux premiers pour les autres classes d'actifs. Ainsi, les résultats collectés ne sont pas parfaitement homogènes.

L'intensité carbone est définie par le total des émissions de CO₂ rapporté au PIB pour les États, ou au chiffre d'affaires pour les entreprises. Elle est calculée pour 87 % du portefeuille de SCOR.

Les résultats de l'empreinte carbone calculée sur les positions à fin 2017 sur la base des informations des émetteurs datant de 2016, ainsi que le comparatif 2016 sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Intensité carbone en fonction du PIB ou du chiffre d'affaires et variation 2016

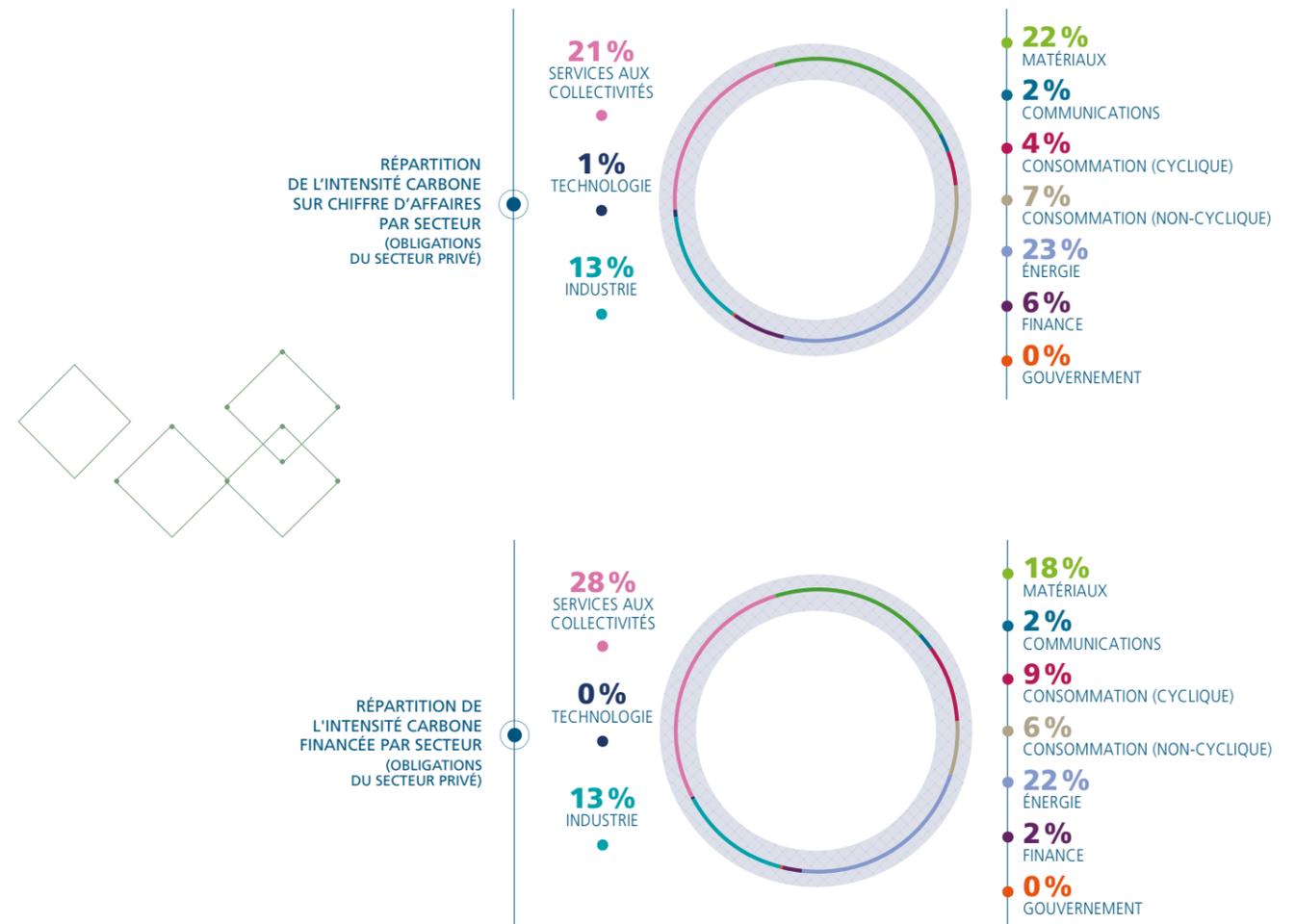
	Périmètres 1,2,3		Périmètres 1 et 2		
	Emprunts d'État	Obligations privées	Actions & convertibles	Covered bonds	Corporate loans
TONNES DE CO ₂ ÉQUIVALENT RAPPORTÉE AU PIB (emprunts d'État) OU AU CHIFFRE D'AFFAIRES (autres actifs)	474	167	127	3	102
VARIATION 2016	-2 %	+1 %	-12 %	-63 %	-46 %

Les actifs analysés dans ce tableau excluent la dette immobilière, la dette infrastructures et l'exposition à l'immobilier en direct.

Une autre métrique repose sur le total des émissions de CO₂ rapporté au montant des investissements réalisés par SCOR (tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi). Il est alors possible d'élargir le spectre de l'analyse aux dettes immobilières et infrastructures afin de couvrir 16,3 milliards d'euros d'actifs en portefeuille.

Intensité carbone investie et variation 2016

	Total SCOR
TONNES DE CO ₂ ÉQUIVALENT PAR MILLION D'EUROS INVESTI	250
VARIATION 2016	-29 %



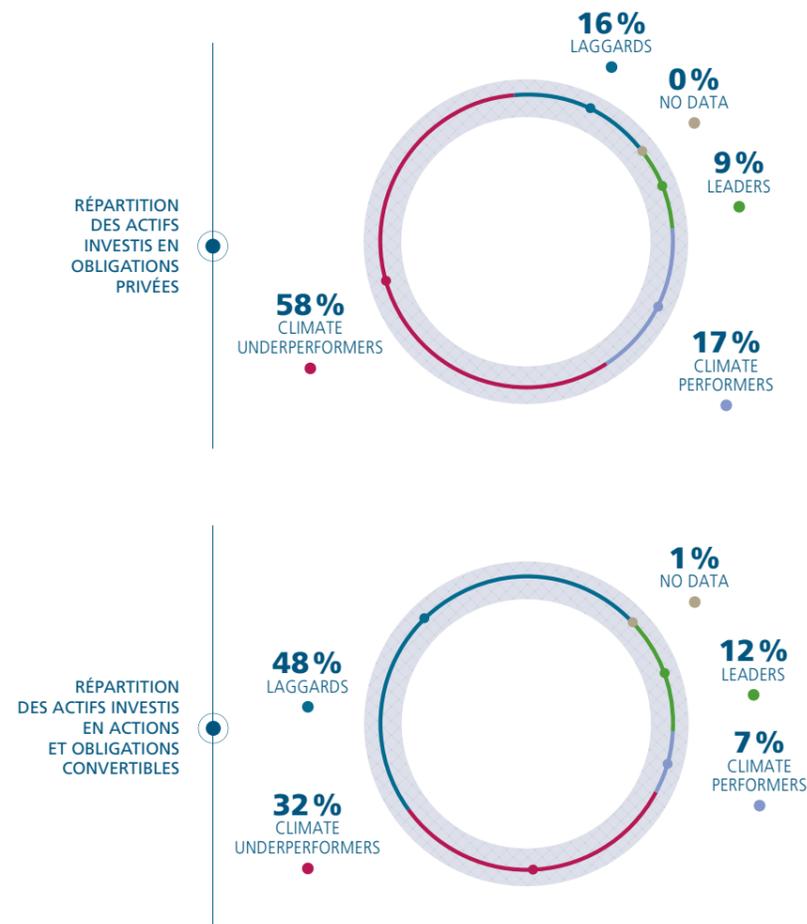
● VISION PROSPECTIVE, ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX

SCOR a analysé l'alignement de son portefeuille d'investissement sur la trajectoire 2° telle que définie dans les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Cette trajectoire 2° a été validée par l'Accord de Paris signé lors de la COP 21 en décembre 2015. Cet accord vise à contenir le réchauffement climatique au-dessous de 2°C à l'horizon 2100 par rapport aux niveaux qui prévalaient à l'ère préindustrielle.

L'analyse du portefeuille de SCOR a été réalisée par 2° Investing Initiative et couvre une partie limitée du portefeuille actions et du portefeuille obligataire. L'alignement du portefeuille est mesuré au regard d'un benchmark qui représente le poids théorique de chaque source d'énergie pour atteindre l'objectif 2°C en 2020. Comme en 2016, le portefeuille bénéficie de l'exclusion du secteur du charbon et des investissements dans les énergies renouvelables. En revanche, il dépasse l'objectif 2°C pour les énergies fossiles hors charbon et les investissements dans les entreprises automobiles.

Analyse du portefeuille selon l'indicateur « Carbon Risk Rating » (oekom Research)



L'analyse fournie par 2° Investing Initiative est granulaire mais sans permettre une agrégation des données. De ce fait, les résultats sont difficilement comparables avec ceux de 2016. SCOR participe aux travaux de place visant à élaborer une méthodologie plus transparente.

SCOR a également procédé à une analyse prospective du risque carbone de son portefeuille à l'aide de l'indicateur « Carbon Risk Rating » de oekom research. Le « Carbon Risk Rating » mesure la capacité d'une entreprise à gérer le risque climat non pas dans l'absolu mais au regard de son secteur d'activité. Oekom research affecte à chaque entreprise un niveau de positionnement :

- « laggards » (cf. glossaire),
- « climate underperformers » (cf. glossaire),
- « climate performers » (cf. glossaire),
- « leaders » (cf. glossaire).

Le portefeuille d'actifs investis dans des obligations d'entreprises du secteur privé est réparti dans le graphique Répartition des actifs investis en obligations privées.

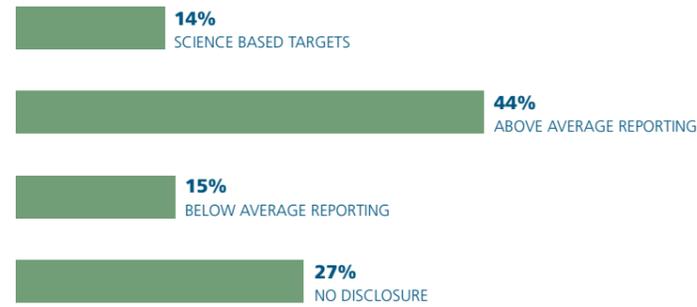
À travers le prisme « Carbon Risk Rating », 17 % du portefeuille obligataire et 8% du portefeuille actions et obligations convertibles est investi sur des émetteurs qui ont pris en compte le risque climatique. Ce positionnement résulte de la très grande granularité du portefeuille de SCOR, élément majeur de la gestion du risque pratiquée par le Groupe. L'univers des émetteurs est encore trop limité pour permettre un ajustement rapide en faveur des émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des risques liés au changement climatique.

Une autre approche fournie par ISS consiste, pour chacun des émetteurs du portefeuille, à analyser la qualité du reporting publié sur les émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises sont ensuite classées selon le degré de maturité de leur reporting :

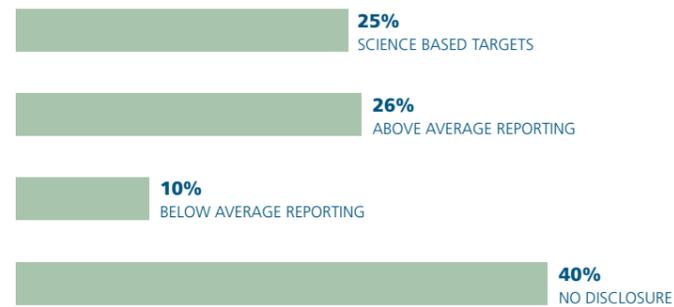
- pas de reporting sur les gaz à effet de serre,

- reporting inférieur à la moyenne,
- reporting supérieur à la moyenne,
- reporting en ligne avec SBT Initiative (« Science Based Targets », cf. glossaire), les entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en vue de respecter l'objectif 2°C.

QUALITÉ DU REPORTING : RÉPARTITION DES ACTIFS INVESTIS EN OBLIGATIONS D'ENTREPRISES PRIVÉES



QUALITÉ DU REPORTING : RÉPARTITION DES ACTIFS INVESTIS EN ACTIONS



Face à la disparité des conclusions selon la méthodologie utilisée et à un taux de couverture encore souvent très parcellaire, SCOR poursuit ses efforts pour établir un référentiel robuste et fiable, lui permettant d'appuyer sa stratégie sur des résultats stables et cohérents. Pour ce faire, le Groupe participe aux groupes de travail visant à élaborer une méthodologie adaptée et partagée par le plus grand nombre d'acteurs.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE LA GESTION DU RISQUE CLIMAT : CONSÉQUENCE POUR LA GESTION DU PORTEFEUILLE

Le type de gestion de portefeuille d'actifs adopté par SCOR repose sur une forte réactivité face aux évolutions de marché, dont les gestionnaires d'actifs doivent être les garants. La durée moyenne des actifs est relativement courte (5 ans au 31 décembre 2017) et la rotation habituelle du portefeuille permet de réallouer rapidement les actifs.

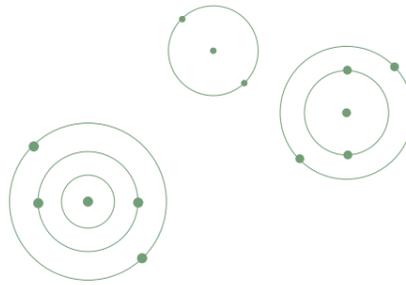
Au-delà de l'empreinte carbone, l'allocation sectorielle fait l'objet d'un suivi méthodique, permettant de s'assurer que le positionnement du portefeuille est en ligne avec les objectifs du Groupe en matière d'exposition au risque climat. De façon pragmatique, le Groupe ne vise pas un risque zéro mais un niveau de risque climat maîtrisé compatible avec les spécificités de son activité et ses objectifs de rentabilité.

DE FAÇON PRAGMATIQUE, SCOR NE VISE PAS UN RISQUE ZÉRO MAIS UN NIVEAU DE RISQUE CLIMAT MAÎTRISÉ COMPATIBLE AVEC LES SPÉCIFICITÉS DE SON ACTIVITÉ ET DE SES OBJECTIFS DE PROFITABILITÉ

5.2. S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SCOR met son expertise acquise dans l'activité de couverture assurantielle des risques de catastrophes naturelles au double service de la profitabilité du portefeuille d'actifs par la diversification, et du financement de la reconstruction après les catastrophes naturelles. SCOR participe ainsi activement aux stratégies d'adaptation au changement climatique en élaborant, distribuant et investissant

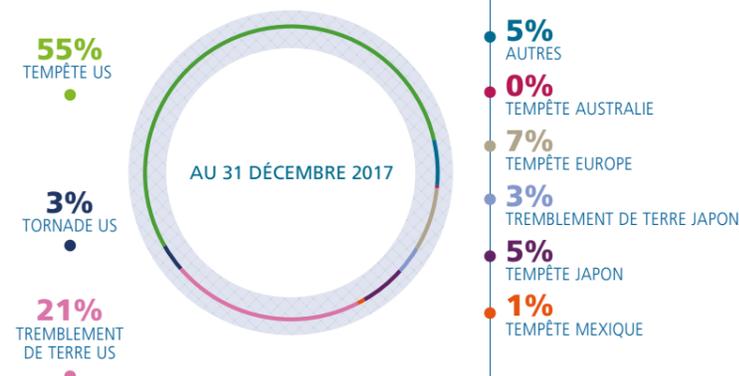
dans des produits financiers de couverture des catastrophes naturelles (« Insurance-linked securities »). À fin 2017, SCOR détient 125 millions d'euros d'engagements dans de tels fonds gérés par sa filiale SCOR IP. La baisse de l'exposition par rapport à 2016 est la conséquence directe de la sinistralité exceptionnelle de l'année 2017.



EXPOSITION SCOR AUX PRODUITS INSURANCE LINKED SECURITIES (EN MILLIONS D'EUROS)



RÉPARTITION PAR PERTE ATTENDUE



5.3. FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

À l'occasion de son plan stratégique « Vision in Action » (2016-2019), SCOR a réaffirmé son engagement à financer la transition énergétique grâce à des investissements complémentaires à hauteur de 500 millions d'euros dans les énergies renouvelables et dans des bâtiments énergétiquement efficaces.

Le Groupe poursuit une démarche active de certification environnementale de son portefeuille d'actifs immobiliers depuis de nombreuses années. Outre les investissements réalisés par l'acquisition d'immeubles tertiaires pour son propre usage, le portefeuille d'actifs immobiliers comprend également des biens aux seules fins d'investissement. Le Groupe est ainsi propriétaire de l'un des tous premiers immeubles tertiaires à énergie positive, d'une surface de plus de 23 000 m², et situé à Meudon-la-Forêt, proche de Paris. Ce type d'acquisition est complété par plusieurs programmes de rénovation au sein du portefeuille existant avec des objectifs de certification environnementale ou de performance énergétique.

SCOR a, depuis plusieurs années, intégré les critères de labels dans ses acquisitions comme le montre le graphique en page 32. Certaines acquisitions immobilières sont certes achetées sans label. Toutefois, dans la grande majorité des cas, elles font l'objet, à terme, d'une rénovation assortie d'une ou plusieurs certifications de sorte que le parc immobilier de SCOR remplit de plus en plus les critères des labels BREEAM (« BRE Environmental Assessment Method », cf. glossaire) ou HQE (« Haute Qualité Environnementale », cf. glossaire).

En 2017, l'activité immobilière de SCOR a conduit à une baisse de la part de certification du parc immobilier. C'est la conséquence directe du cycle de création de valeur de l'investissement immobilier : un immeuble en fin de rénovation et labellisé a été vendu fin 2017. En parallèle au cours de l'exercice, SCOR a investi dans un projet immobilier aujourd'hui non labellisé mais dont la certification interviendra dans les prochaines années.

En parallèle à son activité d'immobilier tertiaire, le Groupe développe, via sa filiale de gestion d'actifs, une offre commerciale de fonds de dettes immobilières et de fonds de dettes infrastructures dans lesquels sont intégrés progressivement des objectifs environnementaux.

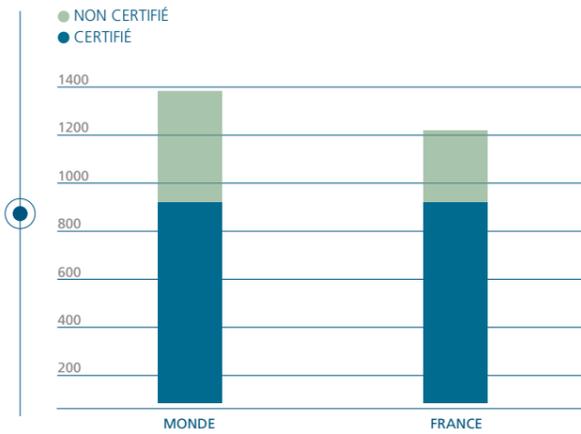
SCOR a investi dans les fonds de dettes immobilières gérés par sa filiale SCOR IP pour un montant total de 184 millions d'euros à fin 2017. La labellisation est un critère important de la société de gestion dans la sélection des dettes éligibles. Que ce soit le label BREEAM, HQE ou LEED (« Leadership in Energy and Environmental Design », cf. glossaire), le volume certifié s'élève à 61 % de l'engagement brut de SCOR à comparer à 69 % en 2016. La baisse s'explique par une plus grande proportion d'investissements en projets en développement, ne bénéficiant pas encore d'une certification.

SCOR a également investi dans de la dette infrastructures à hauteur de 222 millions d'euros à fin 2017 via des fonds gérés par sa filiale SCOR IP. 44 % des projets d'infrastructure de ces fonds finance la transition énergétique.

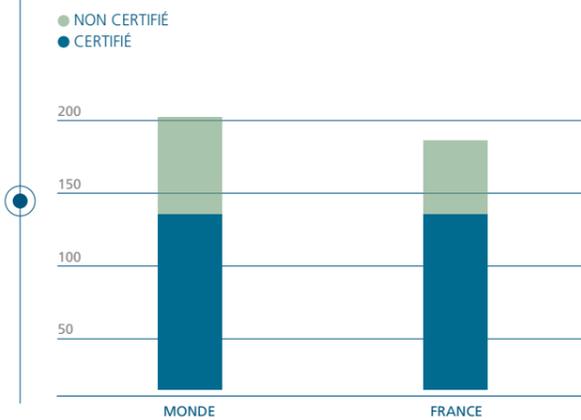
À L'OCCASION DE SON PLAN STRATÉGIQUE « VISION IN ACTION », SCOR A RÉAFFIRMÉ SON ENGAGEMENT À FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

5
LA GESTION
DU RISQUE CLIMAT

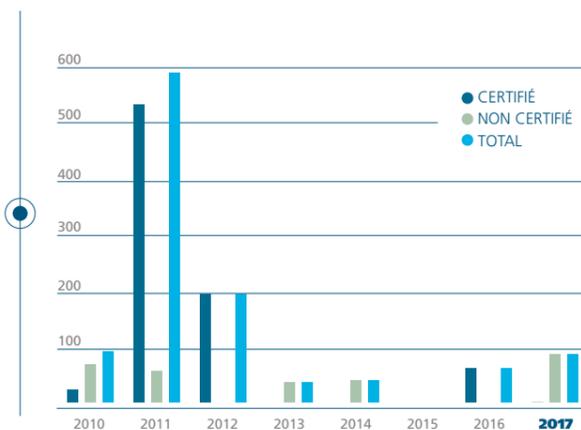
PART DE L'IMMOBILIER CERTIFIÉ
DANS LE PORTEFEUILLE DE SCOR
(EN MILLIONS D'EUROS)



PART DE L'IMMOBILIER CERTIFIÉ
DANS LE PORTEFEUILLE DE SCOR
(EN M²)



PART DE
L'IMMOBILIER LABELLISÉ
DANS LES ACQUISITIONS
(EN MILLIONS D'EUROS)



6

CONCLUSION

À travers ses initiatives, qu'elles visent à favoriser la recherche et les sciences ou à financer la transition énergétique, SCOR prend une part active dans la protection de l'avenir. Son statut d'investisseur de long terme et la nature même de son métier de réassureur lui confèrent un rôle majeur dans la compréhension des grands risques et la mise en place de stratégies de couverture. Sa démarche ESG dans la gestion de son portefeuille d'actifs s'inscrit dans cette mission d'investisseur responsable, soucieux de concilier gestion des risques et objectif de rentabilité. SCOR s'est engagé, tout au long de son plan stratégique « Vision in Action » (2016 – 2019), à affiner cette démarche en vue de renforcer l'intégration des critères ESG à l'ensemble de son portefeuille d'investissement. Cet engagement repose sur l'élaboration d'un référentiel robuste. Une initiative de place à laquelle SCOR participe et travaille sur des méthodologies visant à structurer la démarche. Les avancées seront progressivement intégrées à la stratégie d'investissement de SCOR dans les années à venir.

GLOSSAIRE



ALM « ASSETS AND LIABILITY MANAGEMENT » OU GESTION ACTIFS/PASSIFS

Mode de gestion qui repose sur un pilotage de l'équilibre entre les actifs et les passifs en fonction de l'appétit au risque et des objectifs de rentabilité.

CATASTROPHE BONDS

L'investisseur qui achète une obligation catastrophe couvrant un certain péril (ou un ensemble de périls) perçoit une rémunération comme pour tout autre placement obligataire. En cas de survenance d'un ou plusieurs des périls couverts, il pourra perdre tout ou partie de la rémunération et du capital investi.

ERM (« ENTREPRISE RISK MANAGEMENT »)

Approche intégrant le risque comme dimension essentielle de la mise en place de la stratégie de l'entreprise. L'ERM regroupe l'ensemble des méthodologies pour identifier, gérer et rendre compte des risques pouvant avoir un impact sur la définition de la stratégie de l'entreprise et sur la réalisation de ses objectifs.

ESG « ENVIRONNEMENT – SOCIAL – GOUVERNANCE »

Critères relatifs à la compréhension des risques environnementaux, de la gestion du capital humain et de l'organisation des entreprises. Le développement de ces critères vise à promouvoir de « bonnes pratiques » pour le respect de la terre et des hommes.

ILS « INSURANCE LINKED SECURITIES »

Produits d'assurance visant à couvrir le risque de catastrophe naturelle.

LABEL BREEAM « BUILDING RESEARCH ESTABLISHMENT ENVIRONMENTAL ASSESSMENT METHOD »

Label britannique, méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments développée par le BRE (« Building Research Establishment »), établissement dont la mission est d'améliorer la construction grâce à la recherche.

LABEL HQE « HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE »

Label français, concept environnemental décerné à des bâtiments respectant 14 critères relatifs à leur construction, leur gestion de l'eau, de l'énergie..., leur confort et leur capacité à préserver la santé à travers notamment la qualité de l'eau et de l'air.

LABEL LEED « LEADERSHIP IN ENERGY AND ENVIRONMENTAL DESIGN »

Label américain, standard appliqué à des bâtiments respectant des critères de haute qualité environnementale, équivalent américain des labels HQE et BREEAM.

LABEL TEEC (« TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR LE CLIMAT »)

Créé en septembre 2015 par le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer, il est attribué aux fonds qui financent l'économie verte à travers des investissements à impact positif pour l'environnement.

LAGGARDS/UNDERPERFORMERS/ PERFORMERS/LEADERS

Les agences de notation extra-financière répartissent les émetteurs en plusieurs catégories selon leur niveau de maturité et d'engagement au regard des critères ESG. La catégorie peut porter sur l'ensemble des critères ESG ou se référer au positionnement d'une société vis-à-vis du seul critère de changement climatique. Les laggards et underperformers

se situent en dessous des standards ou des objectifs, les performers et leaders vont au contraire appliquer des standards plus élevés.

ODD « OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Les ODD regroupent 17 objectifs que les États membres des Nations Unies se sont fixés à l'horizon 2030 afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Ces objectifs remplacent les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui couvraient la période 2000–2016.

RSE « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE »

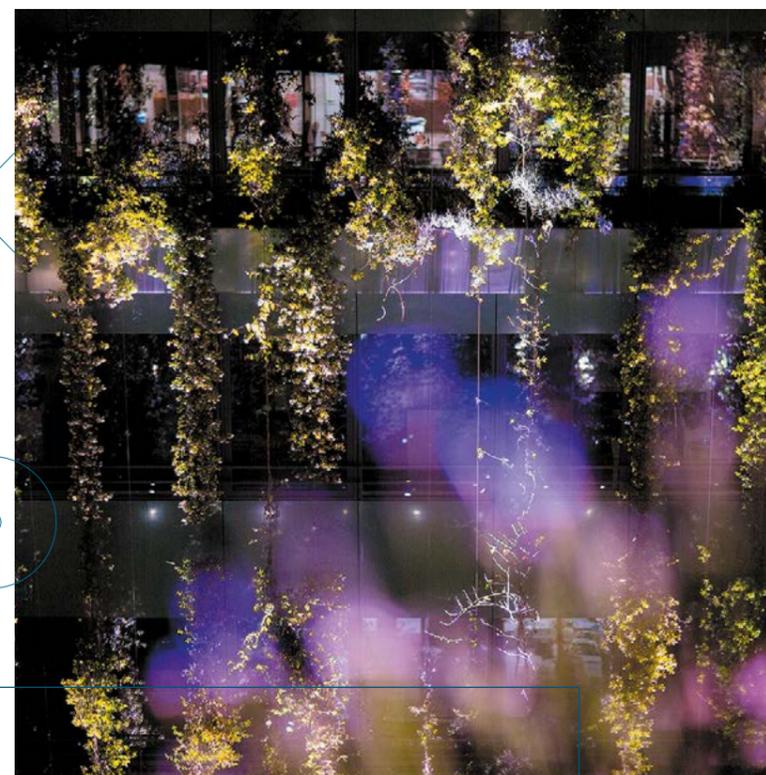
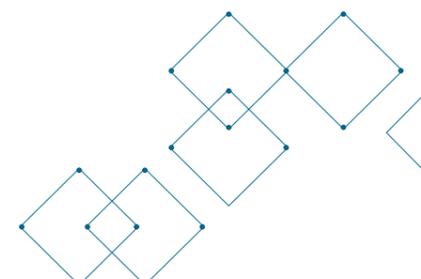
Prise en compte de la nécessité, pour chaque entreprise, d'intégrer les matières sociale et environnementale à sa stratégie et d'améliorer en continu ses pratiques au regard de ces matières. La RSE couvre la responsabilité de l'entreprise tout comme son obligation de rendre compte.

SBT « SCIENCE BASED TARGETS »

L'initiative SBT lancée en 2015 vise à mobiliser 500 entreprises afin qu'elles s'engagent à définir les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre leur permettant de s'aligner sur la trajectoire 2°C.

UNPRI « UNITED NATIONS PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENTS »

Initiative lancée en 2006 par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Pacte Mondial de l'ONU qui défend six principes en matière d'investissement responsable.



CONTACTS

DIRECTION
DE LA COMMUNICATION GROUPE
Email : media@scor.com

Marie-Laurence Bouchon
Group Head of Communications
Tel.: +33 (0) 1 58 44 75 43

www.scor.com

Crédits photos :
©Laurent Attias, ©MGo, ©Shutterstock, ©DR,
©Cyril Bailleul, ©Joël Saget.
Réalisation et production : [côtécorp](http://cote.corp).



SCOR

ET SES 2 800 COLLABORATEURS
SONT TRÈS FIERS
DE CONTRIBUER
À LA PROTECTION ET
AU BIEN-ÊTRE DE MILLIONS
DE PERSONNES
DANS LE MONDE QUI FONT
FACE À DES RISQUES
DE TOUTES NATURES



Pour en savoir plus sur la stratégie,
les ambitions, les engagements et les marchés
du Groupe, visitez notre site Internet



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



SCOR
The Art & Science of Risk